

Accompagner les Porteurs de projet et les Paysans_nes sur le volet FONCIER

Objectifs de la formation

-Maîtriser le contexte foncier agricole. Identifier les besoins et freins à l'accès au foncier. Découvrir l'ensemble des acteurs agissant sur le foncier agricole, leurs rôles et articulation. Appréhender les outils de gestion collectifs. Acquérir les bases réglementaires en terme de documents de planification. Mener une réflexion sur la transmission du foncier.

Enjeux

L'enjeu de l'accès au foncier demeure l'un des premiers freins à l'installation/transmission et intervient dans de nombreux maillons et temps de décisions d'un projet (choix dans sa stratégie de recherche, acteurs à qui je m'adresse pour avancer dans la démarche, droit de construction, comprendre la situation foncière d'une ferme à transmettre, échanger avec un propriétaire, ...).

De ce fait, il est intéressant pour un_e animateur/trice d'appréhender les notions de base autour de l'ACCES à la TERRE et donc du FONCIER afin d'aiguiller au plus tôt les porteurs de projet & paysans_nes vers les bons interlocuteurs et en étant acteur de sa stratégie de recherche dans le domaine, afin d'avancer dans son projet d'installation.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

* le 4 Février 2021

Accueil à partir de 9h15-9h30

9h30 - 10h00 : Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant_e_s.

10h00 - 13h00 :

- panorama des différents modes d'accès au foncier (propriété, location, emprunt...)

- l'accès au foncier en propriété (rôle de la SAFER, déroulé d'une acquisition, achat collectif (GFA, SCI, indivision...) ...)

* le 23 Février 2021

Accueil à partir de 9h15-9h30

Reprise de la formation, questions complémentaires relatives à la 1ère matinée de formation du 4/2/2021

9h45 - 13h00 :

- l'accès au foncier en faire-valoir indirect : baux à ferme : points de vigilance au moment de la conclusion d'un bail, cas de transmission de baux...

- le contrôle des structures (utilisation possible comme outil de recherche de foncier, autorisations d'exploiter...)

- questions/réponses et mutualisation suivant vos cas pratiques et concrets de situations locales d'accompagnement de porteurs de projets et de paysans_nes dans ce domaine, pour mettre en pratique vos acquis de formation précédents.

12h45 - 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.

Dates, lieux et intervenants

04 févr 2021

09:30 - 13:00 (3,5hrs)

Plateforme collaboratrice Zoom
93170

Delphine Gavend - Juriste Confédération paysanne nationale
Animateur - Facilitateur : Julien Melou, animateur formation FADEAR

23 févr 2021

09:30 - 13:00 (3,5hrs)

Plateforme collaborative Zoom
93170

Delphine Gavend - Juriste Confédération paysanne nationale
Animateur - Facilitateur : Julien Melou, animateur formation FADEAR

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 25€€

Non agricole 175€€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

- voir conditions tarifaires détaillées

dans le programme ci joint à télécharger en pdf

Plus de renseignements

julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnolet

Tel. 0143634150

Chaque stagiaire doit disposer du matériel informatique nécessaire et d'un accès à internet pour suivre la formation.